



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PARTIE I – DIAGNOSTIC	5
1.1 Présentation de la commune	6
1.2 La Convention Territoriale Globale	7
1.3 Analyse des Besoins sociaux	8
1.3.1 Dynamiques démographiques	9
1.3.2 L'évolution du public petite enfance/enfance/jeunesse	11
1.3.3 Inégalités sociales et fragilités	12
1.3.4 Evolution de la structure familiale	12
PARTIE II CADRE DU PEDT	14
2.1 Cadre de Bussy-Saint-Georges	15
2.1.1 Historique de la mise en place du PEDT	15
2.1.2 Les contours du PEDT.....	15
2.2 Périmètre du public PEDT	16
2.2.1 Les bénéficiaires	16
2.2.2 Les structures	16
2.2.3 Les interlocuteurs	17
PARTIE III- LES ACTIONS MENEES.....	18
3.1 La Petite Enfance	19
3.1.1 Les crèches	19
3.1.2 Le Relais Petit Enfance	20
3.1.3 Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	20
3.1.4 Le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité (REAP).....	20
3.1.5 La passerelle avec l'Enfance	20
3.2 L'enfance	21
3.2.1 Le temps scolaire	21
3.2.2 Les temps péri et extra-scolaires.....	24
3.3 La jeunesse	28
3.3.1 Structure Information Jeunesse (SIJ).....	28

3.3.2	Les projets et actions	28
3.4	La pause méridienne.....	30
3.5	Autres lieux d’accueils et d’activités	31
3.5.1	La médiathèque et la ludothèque	31
3.5.2	Le conservatoire	31
3.5.3	Le sport et la vie associative	32
PARTIE IV- LE PEDT 2025-2027		33
4.1	Caractéristiques.....	34
4.2	Les orientations, objectifs et mise en œuvre.....	34
4.2.1	Orientation 1 : La réussite scolaire	35
4.2.2	Orientation 2 : Concertation et expression	36
4.2.3	Orientation 3 : Accessibilité	37
4.2.4	Orientation 4 : Parentalité	38
4.2.5	Orientation 5 : Professionnalisation.....	39
4.3	Evaluation et pilotage.....	40
4.3.1	Le Comité Technique	40
4.3.2	Le comité de pilotage.....	40
4.3.3	Modalités d’évaluation.....	41
Annexe 1 – Les contacts		44

AVANT PROPOS

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un document d'ordre général qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions afin de respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT, en proposant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. En effet, avec la présence d'une école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans la commune.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaire peuvent recourir aux dérogations suivantes :

- Allègement des taux d'encadrement ;
- Inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement ;

Durée de fonctionnement journalière minimale d'un accueil de loisirs périscolaires ramenée de deux à une heure.

Le PEDT

- Prévoit des modalités d'information, de participation voire d'implication des familles, selon les activités organisées. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, artistes, pompiers volontaires...).
- Vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs, et le cas échéant, les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire.
- Favorise, par ailleurs, l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.
- Favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.
- Initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.
- Permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

PARTIE I
DIAGNOSTIC





Bussy-Saint-Georges est une ville de Seine et Marne à forte croissance démographique avec 10 000 habitants en 1999 et 26 570 en 2024

Une opération d'Intérêt National avec plus de 5000 logements à construire



1.1 Présentation de la commune

Bussy-Saint-Georges est située dans la région Ile-de-France, à environ 25 km à l'est de Paris, dans le département de la Seine-et-Marne. Elle s'étend sur une superficie de 1 528 hectares.

Avec 26 907 habitants au recensement de 2020 (population légale, source INSEE), Bussy-Saint-Georges est la commune la plus peuplée de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) qui regroupe 20 communes et 107 949 habitants.

Bussy-Saint-Georges bénéficie d'une position stratégique dans la grande couronne parisienne, marquée par :

- La proximité de pôles franciliens majeurs (Paris et la petite couronne, le parc Disneyland, Meaux, les aéroports de Roissy et d'Orly),
- La présence de l'autoroute A4 et la proximité de l'A104,
- La présence d'une gare de la ligne RER A,
- La proximité avec la gare TGV de Marne-la-Vallée Chessy.

La commune se situe à l'interface entre le bassin de vie de Paris et des bassins de vie de communes seines-et-marnaises telles que Gretz-Armainvilliers ou Serris.

La croissance exponentielle de la population (moins de 10 000 habitants en 1999 pour 26 570 en 2024) témoigne du pouvoir d'attraction exercé par la ville auprès de jeunes familles dynamiques, qui décident de s'installer dans la commune des « parcs et jardins », où la qualité de vie se conjugue avec un urbanisme volontariste et un nombre important de services à la population.

Bussy-Saint-Georges est inscrite dans le périmètre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée défini en 1966. Elle est située dans le secteur 3 de Marne-la-Vallée, autrement dénommé Val-de-Bussy.

Dans le secteur Val-de-Bussy de Marne-la-Vallée, Bussy-Saint-Georges est depuis 1985 à elle seule support d'agglomération nouvelle, autrement dit Ville nouvelle (statut unique de commune et de ville nouvelle, les autres agglomérations nouvelles étant classiquement organisées en Syndicat d'Agglomération Nouvelle).

Opération d'Intérêt National, la ville de Bussy-Saint-Georges doit encore recevoir un nombre important de logements, même si le contexte national et international (guerre Ukraine/Russie, crise énergétique...) a retardé plusieurs programmes.

Une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires

Logements programmés - données 2025									
Secteurs scolaires	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Arnaud Beltrame	282	239	100	155	290				1066
Georges Sand	82	258	59						399
Simone Veil	206		222	221	32		127		808
Groupe scolaire 11	402		920	735	221	428	168	46	2920
Total	972	497	1301	1111	543	428	294	46	5192

 Baisse du nombre de logements attendus par rapport à l'étude de 2023.

 Hausse du nombre de logements attendus par rapport à l'étude de 2023.

1.2 La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Elle remplace les précédents Contrats Enfance Jeunesse.

La CTG c'est aussi :

- Une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :
 - Sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat
 - Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- Un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF au plus près des besoins des familles
- Un outil de copilotage et de structuration des politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social



Une CTG pluri communale signée en 2022 avec 9 autres villes.

Les objectifs sont structurés autour de fils conducteurs communs aux 5 thématiques d'interventions (petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale)

- La prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui,
- La promotion de l'égalité des chances et l'investissement social,
- L'inscription des familles dans leur environnement pour un développement durable,
- La priorisation des champs d'intervention au regard de l'écart offre/besoin,
- La pérennisation et l'optimisation de l'offre de services existants

En 2022, Bussy-Saint-Georges a signé une CTG pour la période 2022-2025. Il s'agit d'une CTG pluri communale réunissant 10 villes (Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en brie, Conches-sur-Gondoire, Dampart, Ferrières-en-brie, Guermantes, Pomponne, Pontcarré, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne) sur les 20 qui composent la CAMG.

La convention inclut un diagnostic partagé construit par l'ensemble des signataires, qui présente les caractéristiques sociales et territoriales, les problématiques du territoire, l'offre des structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, les champs d'intervention prioritaires et les pistes d'amélioration.

Les objectifs généraux sont :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relation parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations à l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

Dans chacune des 5 thématiques des objectifs que les signataires ont décidé de partager, sont définis.

1.3 Analyse des Besoins sociaux

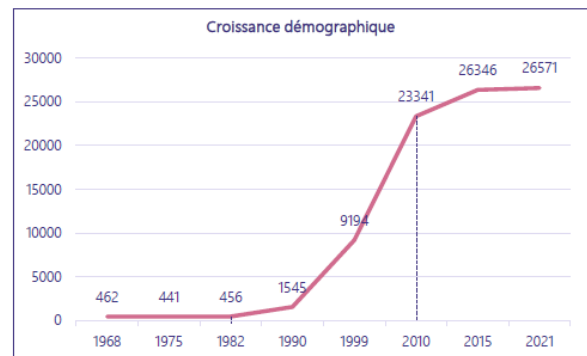
Conformément au respect de ses obligations, la Ville a réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). En effet, l'ABS est obligatoire depuis 2016 pour les communes ayant un CCAS. Les besoins sociaux sont des besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et solutions.



L'objectif est de connaître le territoire afin d'appréhender les besoins des habitants et les enjeux du territoire. Ceci permet d'orienter ou réajuster les politiques sociales un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociales du territoire. La démarche, conduite par un cabinet extérieur (la société Compas), a été lancée en décembre 2020, présentée en 2023 et mis à jour en 2024.

1.3.1 Dynamiques démographiques

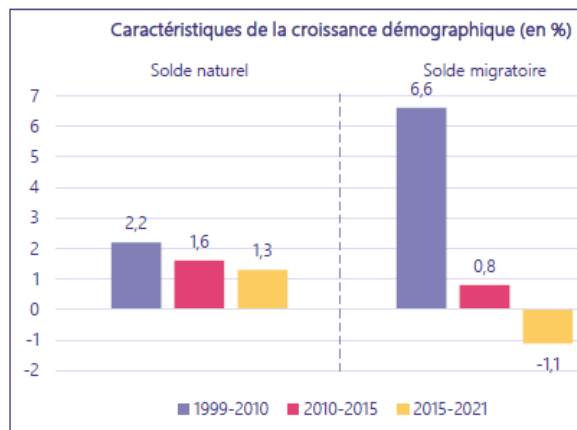
La ville a connu une explosion démographique dans les années 90, expliquée par la forte attractivité du territoire.



Cependant, depuis 2015, la tendance évolue.

Période	Taux de variation annuel moyen
1999-2010	+10,9%
2010-2015	+2,5%
2015-2021	+0,1%

La Ville reste la commune la plus importante de la communauté d'agglomérations de Marne la Vallée.



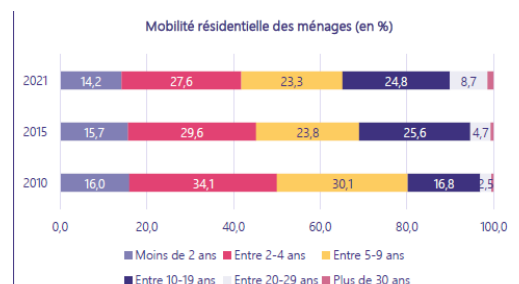
Mais une inversion de la tendance qui se confirme depuis 6 ans : malgré le nombre important de nouveaux arrivants sur la commune (8% de la population), le nombre de départs est dorénavant plus élevé et le solde migratoire devient négatif.

Pour la première fois un solde migratoire négatif entre 2015 et 2021



En effet, la majorité des familles est présente sur le territoire communal depuis moins de 10 ans.

La mobilité des ménages est importante au sein même de la Ville.



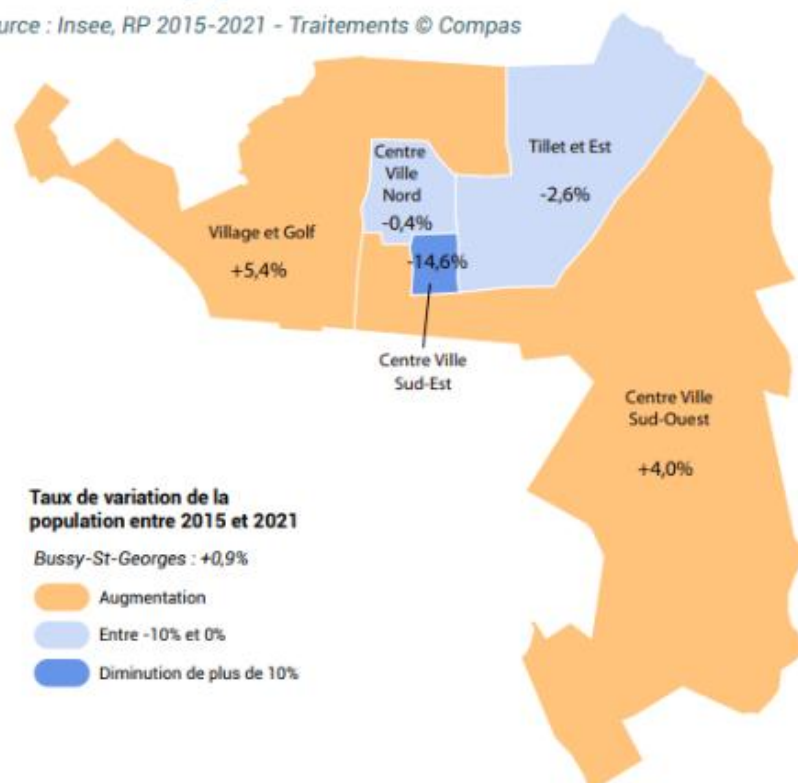
C'est en 1985, lors du démarrage du secteur 3 de Marne-la-Vallée, que la ville choisit son destin en optant pour son intégration dans le périmètre de la ville nouvelle. La commune acquiert le statut d'agglomération nouvelle et devient ainsi actrice de son développement dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National.

Le résultat se traduit par un urbanisme cohérent et à taille humaine : les logements collectifs en centre-ville, près de commerces et des services ; l'habitat individuel en périphérie (une large place laissée à la maison individuelle), soit à terme un véritable équilibre entre constructions, commerces et activités de part et d'autre du RER A.

Le logement social est intégré en centre-ville, avec un accès aisé aux transports collectifs et aux services. Le développement de la Ville vers l'Est, dans le cadre de la ZAC dite du « Sycomore » s'inscrit plus précisément dans une démarche durable en prenant en compte la dimension sociale et écologique du développement urbain.

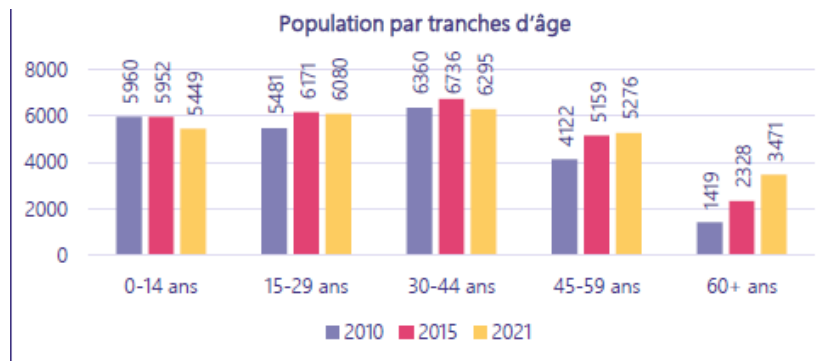
Évolution de la population

Source : Insee, RP 2015-2021 - Traitements © Compas



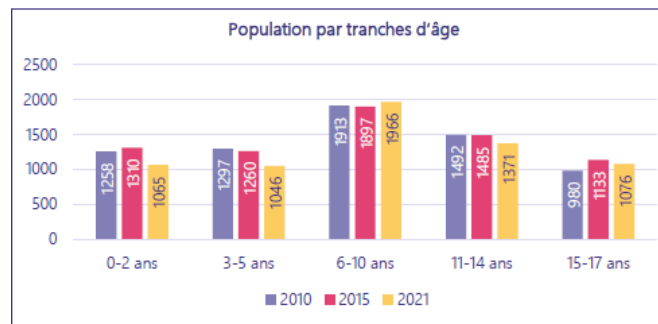
1.3.2 L'évolution du public petite enfance/enfance/jeunesse

Une progression constante des plus de 45 ans à l'inverse des moins de 15 ans qui diminue.



La composition de la population évolue depuis 2015 :

- Les plus de 45 ans ne cessent de progresser
- Un temps stable, le nombre de moins de 15 ans diminue



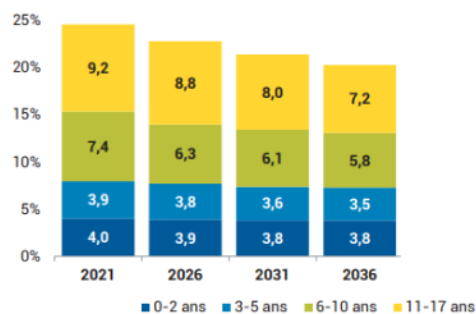
La population mineure évolue aussi depuis 2015.

L'ensemble des tranches d'âge diminue avec une tendance plus importante pour les moins de 5 ans (résultat de la diminution des naissances).

Seuls les 6-10 ans augmentent depuis 2010.

Evolution de la structure par âge scolaire 2021-2036

Source : Insee, RP 2021 et Projections Compas



La ville compte 6525 enfants mineurs, soit ¼ de la population.

Ce nombre d'enfants continue de baisser, à -9% d'ici 2036. Les baisses sont surtout attendues pour l'Enfance et les collégiens, d'ici 2036. La Petite Enfance est plutôt stable.

11 % des mineurs sont considérés comme mineurs vulnérables.

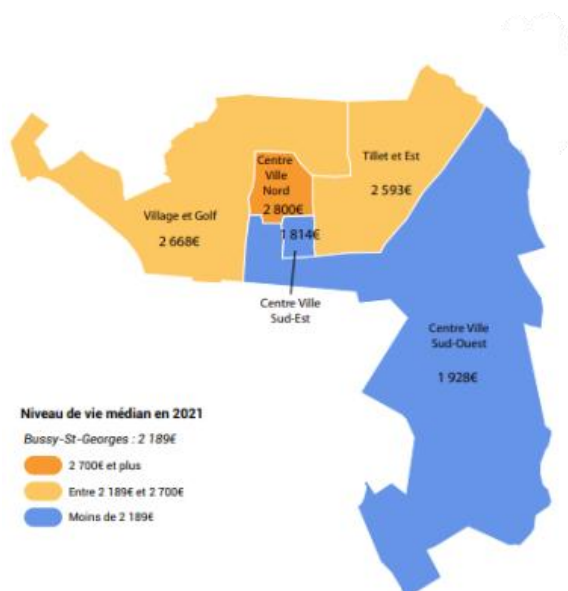
Ces dynamiques sont toutefois différentes selon les quartiers.



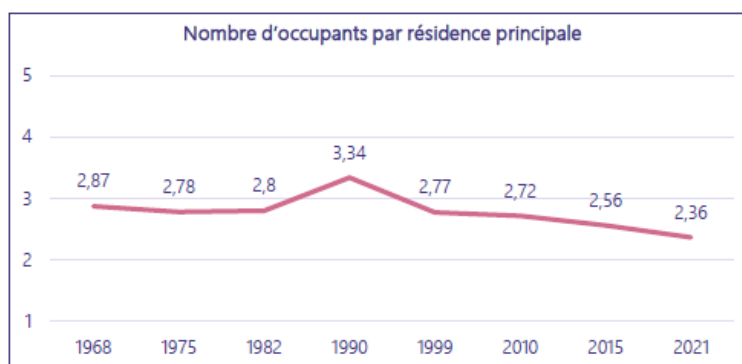
1.3.3 Inégalités sociales et fragilités

La Ville rencontre de fortes disparités de niveaux de vie entre les quartiers et chez les locataires. La pauvreté est concentrée notamment au centre-ville Sud-Ouest.

Environ 12 % personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1158 euros par mois) et 8% des salariés sont des travailleurs pauvres



1.3.4 Evolution de la structure familiale



Comparatif de territoires					
	1990	1999	2010	2015	2021
Bussy-Saint-Georges	3,34	2,77	2,72	2,56	2,36
Torcy	3,05	2,92	2,64	2,63	2,46
Seine-et-Marne	2,87	2,72	2,57	2,53	2,44
France	2,59	2,42	2,27	2,23	2,16

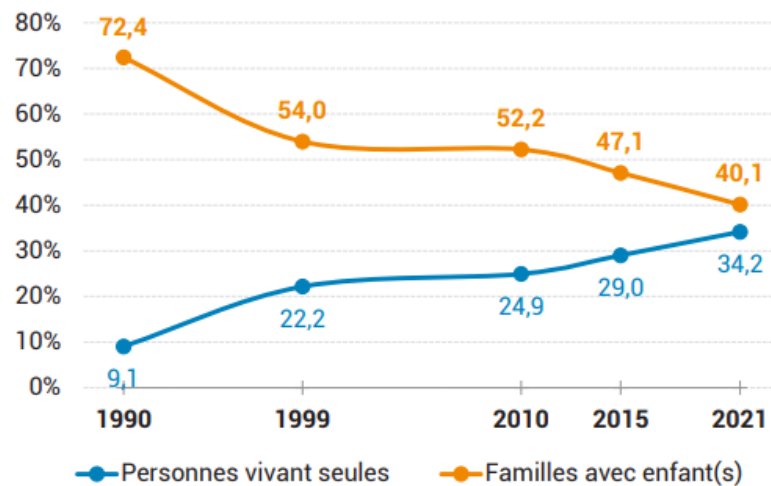
La taille moyenne des ménages est de 2.4 personnes par logement en 2021. Le nombre de personnes par logement tend à diminuer, tout comme la tendance nationale.

Conformément à la tendance nationale, le nombre d'enfant par foyer diminue progressivement.

Conformément à la tendance nationale, des familles de plus en plus petites (2.36 pers/famille)



Ainsi, le nombre de naissance est actuellement de 15.5 / 1000 habitants alors qu'il était de 24.5 pour la période 1999-2010.



La tendance des familles et des personnes isolées s'inverse

Plus de 4400 familles (soit 40 % des ménages) sont présentes sur la Ville. 1150 familles sont monoparentales.

Le nombre de familles (avec enfant) ne cesse de diminuer alors que le nombre de foyer constitué de personnes seules ne cesse de croître.

Près de 3770 personnes vivent seules, ce qui représente 34% des ménages.

La proportion des aînés continue à augmenter depuis les années 90.

Les projections démographiques annoncent une augmentation de la population de +8% d'ici 2036, soit plus de 2100 habitants.



PARTIE II
CADRE DU
PEDT



2.1 Cadre de Bussy-Saint-Georges

2.1.1 Historique de la mise en place du PEDT

La première édition a été mise en place en 2018 pour la période 2018-2021 (années scolaires). Elle a été reconduite pour la période 2021-2024 (années scolaires).

Cette 3e édition, débute rétroactivement le 01/01/2025 pour la période 2025-2027 (années civiles).

2.1.2 Les contours du PEDT

Le PEDT s'inscrit dans un cadre global d'orientations en faveur des jeunes, de la Petite Enfance à la Jeunesse. La jeunesse est un enjeu politique et sociétal fort pour la Ville.

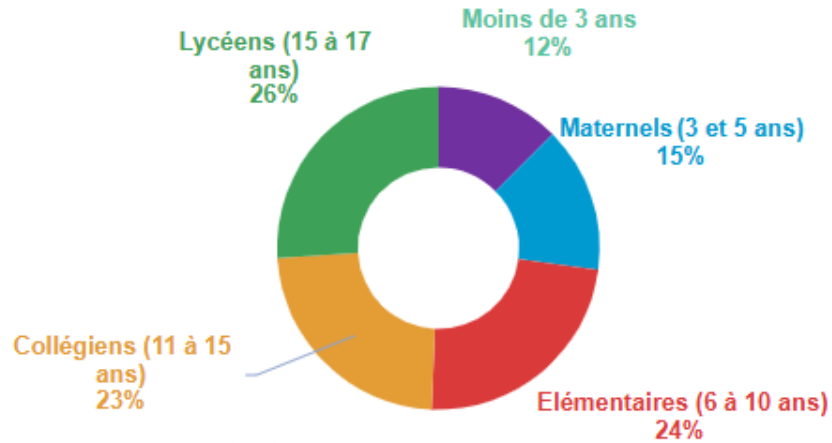
Document	Description	Domaine
Projet Social Petite enfance	Le projet social traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités... Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles	Petite enfance
Projet municipal Jeunesse	Document municipal délibéré par le Conseil Municipal qui définit les orientations pour les jeunes résidant à Bussy-Saint-Georges	Jeunesse
Convention Territoriale Globale (CTG)	Un document contractuel qui s'appuie sur une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires ; renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.	Petite enfance, enfance, jeunesse, vie locale
Projet municipal Sport	Document municipal délibéré par le Conseil Municipal qui définit les orientations sportives de la ville	Sports
Analyse des besoins sociaux (ABS)	Outil d'aide à la décision qui s'appuie sur un état des lieux de l'existant, visant à concevoir un plan d'action social susceptible de répondre aux besoins de la population	Toute la ville



2.2 Périmètre du public PEDT

2.2.1 Les bénéficiaires

La Ville a fait le choix de cibler tous les mineurs.



Moyennes références (202-2025) :

- Moins de 3 ans : 1060
- Maternels (3 et 5 ans) : 1200
- Élémentaires (6 à 10 ans) : 2000
- Collégiens (11 à 15 ans) : 1990
- Lycéens (15 à 17 ans) : 2200

Soit un total d'environ 8500 mineurs.

2.2.2 Les structures

- **Petite Enfance**

8 crèches : 3 municipales et 5 en Délégation de Service Public (DSP)

1 Relais Petite Enfance

1 Lieu d'accueil Enfants Parents

- **Enfance**

12 groupes scolaires publics (dont 1 ouverture à partir de la rentrée 2025)

1 groupe privé (2-6 ans)

12 accueils de loisirs (dont 1 ouverture à partir de la rentrée 2025)

- **Jeunesse**

3 Collèges publics

1 Collège privé

1 Lycée public

Le dernier groupe scolaire ouvre ses portes en septembre 2025



2.2.3 Les interlocuteurs

La transversalité et la démarche de partenariat ont été amorcées depuis de nombreuses années sur la Ville. L'Education Nationale, les services de la Ville, les prestataires et partenaires travaillent de concert sur les différents temps qui rythment la journée des jeunes.

Un partenariat
essentiel avec une
multitude
d'interlocuteur
qui appartient
notamment à la
communauté
éducative

La petite enfance	L'enfance	La jeunesse	Les autres services municipaux	Les prestataires	Les partenaires
Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant municipaux (EAJE)	Le service scolaire	La structure information jeunesse (SIJ)	Le service culturel	ELIOR (prestataire restauration)	Partenaires institutionnels (EN, CAF, SDJES)
Le Relais Petite Enfance (RPE)	Le service périscolaire		La ludothèque	IFAC (prestataire péri et extrascolaire)	Les associations
Le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP)			La police municipale		Plateforme Eclair
Les psychologues			Le service développement durable		La médiathèque
			Le service des Sports		



PARTIE III
ACTIONS
MENEES



3.1 La Petite Enfance

3.1.1 Les crèches

La Ville dispose de nombreux modes de garde collectifs : 8 crèches municipales et 5 en DSP pour un total de 350 places, soit environ 500 enfants accueillis de manière régulière ou occasionnelle. Afin de répondre de manière transparente et équitable aux demandes de places en crèches, le service Petite Enfance a mis en place :

- Une grille de points (autour de 5 critères) pour l'attribution des places en crèches qui permet de garantir un traitement équitable avec les caractéristiques suivantes :
 - 5 catégories (composition familiale et à la situation professionnelle, date d'inscription, l'historique de la demande, particularismes individuels, malus) avec répartition égale des points selon les catégories (max : 12 points)
 - Prise en compte des dossiers des nouveaux arrivants qui justifient d'une arrivée avant le 1^{er} septembre.
 - Exclusion des études à distance pour justificatif d'emploi pour les parents poursuivant des études
 - Priorité au handicap à situation égale
- Une commission d'attribution qui garantit la transparence

Le taux de réponse aux demandes est très satisfaisant : 76 % en 24/25.

Tous les enfants, quelle que soit la situation des parents ou leur particularisme peuvent être accueillis.

De nombreux événements transversaux sont organisés tel la Quinzaine de la Petite Enfance.

Nombre d'enfants accueillis les 3 dernières années :

Enfants accueillis	2022/23	2023/24	2024/25
Les lutins	54	45	47
Petits princes	43	50	49
Ile aux câlins	79	66	78
TOTAL Crèches municipales	176	161	174
Maison Bleue / Graine de Paradis	151	145	168
Maison Bleue / Petit à Petit	122	114	113
Maison Bleue / Les Libellules	56	54	64
Les Petits Chaperons rouges / Bibou le Hibou	85	83	88
Les Petits Chaperons rouges / Les Lucioles	87	79	83
TOTAL Crèches DSP	501	475	516
TOTAL Municipales et DSP	677	636	690
TOTAL % réponses positives	70%	61%	76%



3.1.2 Le Relais Petit Enfance

Le RPE est un équipement complémentaire à l'offre d'accueil collectif. Les parents à la recherche de mode de garde, individuel ou collectif, peuvent être orientés et informés.

C'est également un lieu d'échange, d'accompagnement et de soutien pour les professionnels de la Petite Enfance.

Des interventions extérieures (orthophoniste et psychomotricienne) sont proposées, ainsi que des sessions de professionnalisation à destination des Assistantes Maternelles. Les temps d'animation et différents ateliers sont réunis sur un padlet (mur virtuel d'informations) disponible sur le site de la Ville.

3.1.3 Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le LAEP L'Escale Enchantée est un espace convivial pour échanger avec son enfant ou d'autres parents et des professionnels. L'accès est libre, gratuit et anonyme. De nombreux ateliers sont organisés tels que le café des parents, un groupe On Handi'scute. La fréquentation du LAEP est en constante hausse. Cela signifie non seulement que le lieu est de plus en plus connu et identifié mais aussi que le besoin est de plus en plus important.

3.1.4 Le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité (REAP)

Le REAAP est composé de parents, bénévoles et professionnels. De multitudes actions diverses sont proposées, avec un succès varié : petits déjeuner parents, ateliers créatifs et d'éveil, soirées parentalité, ateliers futurs parents, sophrologie, théâtre forum, ciné débat, ...Il s'agit maintenant de développer la diversité de chacune de ces actions.

3.1.5 La passerelle avec l'Enfance

Depuis 2023, la Ville permet aux familles de se familiariser avec l'accueil en collectivité pour les plus jeunes. Elle propose aux futures Petites Sections, l'inscription et l'accueil aux activités extrascolaires au sein des accueils de loisirs durant le mois d'août. Selon un mode d'accueil adapté (par les horaires, les activités et les encadrants), l'objectif est de créer du lien et de familiarisation à une nouvelle forme de collectivité et à de nouveaux locaux avant la rentrée scolaire.



3.2 L'enfance

3.2.1 Le temps scolaire

La Ville, jusqu'en 2023, comptait 10 groupes scolaires.

En septembre 2023 un 11e groupe scolaire a ouvert ses portes (Simone Veil) et le dernier ouvre ses portes en septembre 2025 (Arnaud Beltrame).

Tenant compte de l'évolution de la ville et des effectifs scolaires actuels, la Ville a amorcé une étude de prospective scolaire afin de modifier la sectorisation à l'horizon 2031. En effet, il faut :

- Créer des secteurs scolaires pour les dernières écoles
- Garantir l'accueil de tous les enfants et notamment les nouveaux arrivants
- Rééquilibrer les effectifs scolaires dans les différentes écoles en tenant compte des évolutions démographiques

Sectorisation actuelle des groupes scolaires à Bussy-Saint-Georges :



Dans le cadre de la réussite éducative, la Ville contribue sur différents plans :

- **Accompagnement financier** pour les classes découvertes des élèves de CM2 / le transport des sorties scolaires / les projets pédagogiques / la coopérative

- **Livret des actions scolaires**

Partenaire naturel des établissements scolaires, la Ville propose annuellement un programme d'actions ayant pour objectifs :

- Favoriser l'accès à la culture, aux arts et la découverte des structures du territoire
- Promouvoir l'ouverture d'esprit des enfants au monde, à l'histoire à l'écologie,
- Permettre le développement personnel autour du bien-être physique, de la stimulation de la créativité

Ce programme d'actions pour le public scolaire est mis en place en lien direct avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription. Il a pour objectif de proposer aux enseignants les actions qui les aideront à illustrer auprès des élèves les contenus pédagogiques qu'ils développeront tout au long de l'année dans leurs classes.

Ce projet réunit les services des Sports, la Police Municipale, le service Culturel, le Conservatoire, la Médiathèque, le service Développement Durable, la Ludothèque, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Près de 450 actions (courtes, longues, collectives ou transversales) ont été conduites pour l'année 2024/2025

- Un **Plan Numérique** important pour doter les écoles des dernières technologies (dont l'installation d'Ecrans numériques nouvelle génération). La ville a mis en place :
 - la migration des serveurs informatiques afin de les mettre sur le serveur municipal (garantie de sécurité et de contrôle)
 - Pour chaque direction scolaire (bureau) : une imprimante couleur et un ordinateur portable
 - Un copieur par école (maternelle et élémentaire) et non par groupe scolaire
 - un ordinateur par classe
 - des TNI sur l'ensemble des écoles en élémentaire
 - la téléphonie : une ligne par direction scolaire
 - un portable par gardien d'école
 - classes mobiles : 11 chariots de tablettes répartis dans les écoles
 - Fibre et WIFI dans toutes les écoles



- Un téléphone portable pour ouverture à distance des grilles extérieures

Toutes les écoles peuvent faire des demandes d'interventions directement auprès du service informatique de la Ville, par une adresse mail dédiée pour un meilleur suivi.

Les groupes scolaires disposent d'Unités d'enseignement spécifiques :

- Une classe **UEMA** (Unité d'enseignement Maternelle Autisme) depuis 2021, en Partenariat avec la Plateforme Eclair, pour l'accueil des enfants porteurs de TSA,
- Une classe **ULIS** Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- Dispositif **UPE2A** (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants)
- 2 classes **DNL** (discipline non linguistique) : l'enseignement d'une partie du programme scolaire, d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans une autre langue : en mandarin (école Louis Braille) et en anglais (école Jacques Chirac)
- Dispositif **CHAM** (Classe à horaires aménagés en musique) à dominante vocale à l'école Charles Perrault : projet élaboré en concertation par les équipes pédagogiques de l'école et le conservatoire de Musique en Marne et Gondoire.
- Dans le cadre du projet École en Démarche de Développement Durable (**E3D**), de nombreuses actions mises en place dans les écoles en partenariat avec l'Education Nationale.

Semaine scolaire :

L'ensemble des 11 groupes scolaires de Bussy-Saint-Georges est ouvert sur le modèle de la semaine de 4 jours.

	Accueil de Loisirs		Enseignement matin		Pause méridienne /animation		Enseignement après-midi		Accueil de loisirs	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	7h00	8h20	08h20	11h30	11h30	13h20	13h20	16h30	16h30	19h00
Mardi	7h00	8h20	08h20	11h30	11h30	13h20	13h20	16h30	16h30	19h00
Mercredi	7h00/11h30 et 13h30 -19h00 en demi-journée sans repas									
	7h00- 13h30 en demi-journée avec repas									
	7h00 -19h00 journée complète									
Jeudi	7h00	8h20	8h20	11h30	11h30	13h20	13h20	16h30	16h30	19h00
Vendredi	7h00	8h20	8h20	11h30	11h30	13h20	13h20	16h30	16h30	19h00



3.2.2 Les temps péri et extra-scolaires

La Ville a opté pour une gestion déléguée, par un marché, auprès d'un prestataire de service public (IFAC), renouvelé en septembre 2024 dans le cadre d'une procédure de marché public. Cette gestion s'effectue sous le contrôle des services municipaux, et plus particulièrement du service péri et extrascolaire. IFAC met à disposition une équipe de coordination (11 directeurs et 11 adjoints) et d'animateurs (109).

Chaque temps est déclaré auprès de la SDJES. Les activités recouvrent les actions mises sur le temps méridien, et les temps d'accueil avant et après le temps scolaire.

La ville a fait le choix de conserver des taux d'encadrement renforcés :

Temps	horaires	Taux d'encadrement
Préscolaire	7h-8h30	8 maternelles / 1 animateur 12 élémentaires /1 animateur
Postscolaire	16h30-19h	
Mercredi	7h-19h	
Vacances scolaires		
Pause méridienne	11h30-13h30	14 maternelles / 1 animateur 18 élémentaires /1 animateur

IFAC

IFAC propose des projets pédagogiques en lien avec les projets d'écoles. Les activités sont basées sur la base de 7 familles : loisirs créatifs, relaxation, agir en conscience, cohésion et stratégie, conte en balade, expression corporelle, art et communication.

Les accueils de loisirs

Tous les accueils de loisirs sont situés dans les écoles sauf un accueil (Le Bleu du Ciel) qui regroupe 2 écoles (Jean de la Fontaine élémentaire et A. Giroust). Chaque structure est déclarée au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Tarifification adaptée

Toutes les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) selon une tarification dégressive s'appuyant sur le taux d'effort avec un tarif plancher (13%) et plafond (50%) calculé à partir du coût réel de l'activité, mise en place le 8 janvier 2024 : le Taux de Participation familiale.

Ce principe permet de :

- Donner à chaque famille un taux individualisé



- Harmoniser les principes de tarification sur toutes les activités péri et extrascolaires
- Simplifier les tarifs et les rendre plus lisibles et plus équitables
- Formaliser un référentiel afin de favoriser les modifications futures en maintenant les principes

Plan mercredi

Les Directions scolaires ont transmis les Projets d'École, permettant au prestataire des accueils de loisirs, qu'ils soient périscolaires ou extrascolaires, de construire des actions en articulation et en complémentarité avec ces projets, sur l'ensemble des temps éducatifs. La relation entre les Directions scolaires et celles des accueils de loisirs s'est ainsi consolidée, à travers l'organisation de réunions régulières. Par ailleurs, les Directions des accueils sont invitées de manière récurrente à participer aux Conseils d'École. Ces temps d'échange permettent de présenter le projet pédagogique, de valoriser la collaboration étroite avec l'école, et de répondre aux éventuelles interrogations des représentants des parents d'élèves.

Ces dynamiques s'inscrivent pleinement dans la démarche de **labellisation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** dans le cadre du **Plan mercredi**, lancé à la rentrée 2018. Ce dispositif national constitue un cadre de confiance visant à encourager et consolider les projets éducatifs portés par les collectivités, tout en améliorant la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi au sein des **accueils collectifs de mineurs (ACM)**.

Le **Plan mercredi** vise à renforcer la dimension éducative de l'offre de loisirs en s'appuyant sur les dynamiques des PEDT existants ou à construire. Il encourage les collectivités et les associations organisatrices à s'engager volontairement autour des **quatre piliers de la charte qualité** :

- Favoriser la **complémentarité éducative** des temps du mercredi avec les temps scolaires et familiaux ;
- Garantir l'**inclusion et l'accessibilité** de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap ;
- **Ancrer les activités** dans le territoire et en lien avec ses acteurs locaux ;
- Proposer des **activités variées et de qualité**, incluant des sorties éducatives et visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).



Dans ce cadre, les activités mises en place dans les accueils, de préférence sous forme de cycles sur plusieurs séances, s'articulent autour de trois grands axes : **culture**, **nature**, et **sport**. Ces propositions permettent aux enfants de mobiliser, dans un cadre ludique, les connaissances acquises en classe à travers des thématiques telles que :

- Les arts de la scène ou de la musique,
- Les arts plastiques,
- L'éducation à l'image,
- Le jardinage,
- La découverte de nouveaux sports,
- Ou encore les Jeux Olympiques Municipaux.

L'ensemble de ces actions s'accompagne du respect des **taux d'encadrement réglementaires** pour les temps extrascolaires, à savoir :

- 1 adulte pour 8 enfants en maternelle,
- 1 adulte pour 12 enfants en élémentaire (hors intervenants extérieurs).

Séjours

IFAC organise des séjours pour les 6/11 ans. Il s'agit de séjours accessoires dans la continuité des accueils de loisirs. Ils sont ouverts, pendant l'été, à tous les enfants inscrits aux activités péri et extrascolaires.

Il vise à permettre aux enfants de vivre des temps hors du domicile familial et de découvrir des activités nouvelles.

Etudes surveillées

La ville de Bussy-Saint-Georges organise des études surveillées (et non encadrées) pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires entre 16h30 et 18h.

La facturation est faite, selon le TPF, au forfait (que l'enfant soit présent ou non et quel que soit le nombre de présence) à partir du moment où il est inscrit.

Stages de réussite

Sont proposés par l'Education Nationale pendant les vacances scolaires (3 périodes à l'année) en matinée. Deux périodes (automne et printemps) dans une des écoles de la ville puis la dernière période dans un collège de la ville (été).



Ces stages sont réservés aux élèves ciblés par les enseignants. (En novembre 2024 : 30 élèves de CE2, en avril 25 : 22 élèves de CP)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Ce dispositif, mis en place à partir de 2021, gratuit pour les familles, permet aux enfants de travailler certaines compétences tel que "apprendre à apprendre". Les enfants sont accueillis par des accompagnateurs IFAC, deux fois par semaine pendant 1h30, hors du temps scolaire par groupe de 12 enfants maximum. Des temps sont également proposés aux familles.

Pour 24-25, les groupes ont pu être mis en place dans les écoles Guibert, La Fontaine.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le CME est une instance fondamentale de la démocratie locale. Le CME est un lieu d'expression et permet de nombreuses actions / apprentissage de la citoyenneté et de la représentation tels que : commémorations, opérations boîtes de Noël, collecte pour associations, visites institutions, activités intergénérationnelles, mise en place de projets, structure jeu inclusif sur l'espace public, actions de collectes, propositions de menus, etc.

Le CME est composé de 40 enfants élus par les élèves de CE2, CM1 et CM2 pour un mandat de 2 ans :

- 2 enfants de CE2 dans chaque école et
- 2 enfants de CM1 dans chaque école

L'Accueil Renforcé (AR)

Depuis septembre 2014, la municipalité a mis en place un système d'Accueil Renforcé (AR) pour les enfants nécessitant un accompagnement spécifique et disposant d'un dossier MDPH. En concertation avec les équipes d'animation, un personnel dédié favorise l'inclusion de ces enfants et le bon vivre ensemble. Pendant l'année 2024/25, 19 enfants ont bénéficié de ce dispositif. Les parents sont mobilisés dans le cadre d'entretiens individuels et la mise en place d'un Contrat individualisé. Ce dispositif est financé en partie par la CAF. Ce dispositif innovant est une vraie plus-value pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.



3.3 La jeunesse

Le service Jeunesse de la ville a pour mission d'accompagner les jeunes de 11 à 25 ans dans l'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation et l'autonomie, en lien avec un réseau de partenaires spécialisés dans le domaine de la jeunesse.

3.3.1 Structure Information Jeunesse (SIJ)

Ouverte depuis mars 2023, cette structure municipale est ouverte à tous les jeunes de 11 à 30 ans, du mardi au vendredi. La SIJ est un lieu d'information, d'accueil et d'écoute. Elle appartient au réseau Information Jeunesse.

3.3.2 Les projets et actions

- **Forums participatifs**

Le service jeunesse organise tous les ans des forums ouverts à tous et notamment aux jeunes sur des thématiques diverses : Santé, Engagement, mobilité.

Il s'agit de faire découvrir la thématique au public à travers des ateliers multiples mobilisant de nombreux intervenants

- **Orientation et découverte des métiers**

Tous les ans, dans le cadre de ses missions, la SIJ organise des ateliers de coaching scolaire pour les collégiens et les lycées. Ces ateliers peuvent être individuels ou collectifs.

- **Interventions dans les collèges**

La SIJ se rapproche des équipes enseignantes des établissements secondaires locaux pour identifier leurs besoins et leur proposer des interventions dans leurs locaux qu'ils soient issus de leur « catalogue » ou sur mesure.

- **Dispositif Coup de Pouce**

Ce dispositif permet de soutenir administrativement et financièrement les jeunes Buxangeorgiens contre un engagement social et citoyen :

- Aide au financement et au placement pour le BAFA/BAFD,
- Participation financière pour le PSC1,
- Engagement et financement pour le Permis de conduire (voiture, moto, poids lourd et conduite accompagnée),
- Soutien aux projets de jeunes,



- Participation au départ en autonomie avec l'opération Sac Ados pour un séjour de vacances...)

- **Séjours été - 11/17 ans**

La ville de Bussy-Saint-Georges poursuit son accompagnement et son soutien auprès des jeunes de 11-17 ans et leurs familles, proposant chaque été le dispositif « Vacances apprenantes », initié par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

6 séjours ont été proposés à l'été 2023 aux jeunes Buxangeorgiens âgés de 11 à 17 ans. La priorité est donnée aux jeunes en situation de handicap, de décrochage scolaire, placés auprès de l'ASE, dont le QF de la CAF est compris entre 0 et 1200 ou les jeunes n'ayant pas bénéficié de ce dispositif les années précédentes.

- **Accueil ados tous les étés - 11/14 ans**

L'accueil Ados pour les 11-14 ans ouvre chaque été au sein d'un accueil de loisirs de la ville. Chaque adolescent y trouve un planning d'activités adaptées à ses envies (sportives, artistiques, culturelles et ludiques). Sous la responsabilité d'animateurs diplômés (ScenoConcept), le club ados permet de créer des liens, de faire des rencontres, des sorties et de participer à la mise en œuvre des projets d'animations proposés par les animateurs. La structure est accessible aux jeunes Buxangeorgiens et aux jeunes fréquentant les collèges de la commune.

Par ailleurs, l'équipe d'encadrement propose des soirées d'animation pour vivre en temps convivial et mobiliser les parents.

Par ailleurs, l'association Évasion Handicap Famille propose des temps de répit en tout petit groupe dans un certain nombre de centres VVF. Elle guide les familles pour avoir des subventions. Cela ressemble à un club « ado » adapté aux jeunes en situation d'handicap, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h30.

- **Accueil et accompagnement des engagés au Service National Universel et au Service Civique**

L'objectif est de pouvoir permettre au jeune de découvrir des formes d'engagement, d'exprimer et de développer des compétences personnelles qui lui permettront de s'engager de manière pérenne pour l'avenir.

- **Commission Ecoute Jeunes**



- **Cérémonie des jeunes majeurs**

Tous les ans, la SIJ invite les nouveaux majeurs à venir en mairie pour se voir remettre leur carte électorale. Cet événement symbolique qui marque le passage à l'âge adulte est aussi l'occasion d'informer les jeunes présents des dispositifs existants

- **Label Eurodesk (Erasmus+)**

LA SIJ est labellisée Eurodesk. Elle appartient donc à un réseau de professionnels actifs et reconnus pour leur expertise dans toute l'Europe. Ses missions : informer les jeunes sur les opportunités de mobilité à l'étranger, encourager leur participation dans la société et les aider à concrétiser leurs projets. Ce réseau, créé en 1990 et existant dans près de 40 pays, met en relation des référents partout en Europe, permettant ainsi de créer des liens et favoriser les mobilités à l'étranger, un souhait de la Ville.

3.4 La pause méridienne

La municipalité a décidé de faire de la pause méridienne un temps aérant, structurant, et éducatif. Elle est donc déclarée comme un temps péri et extrascolaire auprès des organismes de tutelle.

Le travail est conduit pour que chacune de ses composantes soit de la meilleure qualité possible.

La prestation de la restauration scolaire est assurée par ELIOR dans le cadre d'une DSP. Elle concerne 12 restaurants scolaires et 3 crèches municipales. Le prestataire est chargé de la préparation et du service du repas par son personnel. Le cahier des charges de la restauration est particulièrement exigeant avec des critères au-dessus des exigences réglementaires et la présence de nombreux label.



Éléments forts pour la partie restauration :

- Labels qualité : 75% de recettes “fait maison”, viandes en circuit court, label rouge, AOV/AOP, IGP, etc
- Mise en place de tables de tri au sein de l’ensemble des établissements scolaires.
- Traitement des déchets organiques avec l’entreprise Moulinot
- Des animations petits déjeuner et repas à thème
- Des commissions « menus » pour évaluer et valider les menus (puis mis en ligne)
- Des commissions restauration pour échanger avec l’ensemble des interlocuteurs sur les divers éléments de la pause méridienne
- Des visites de restaurations et cuisine centrale
- Des menus proposés par le CME

Un contrôle de la prestation a été mis en place depuis 2023, avec un AMO (DéliConseil) pour contrôler le suivi des engagements, notamment dans le cadre de la loi EGAlim (qui encadre la qualité des produits) et des actions de lutte contre le gaspillage.

L’encadrement des enfants incombe au prestataire péri et extrascolaire. Il a la charge de l’accompagnement des enfants.

Toutefois, la surveillance des enfants ne pouvant réglementairement pas se déléguer, 2 référentes municipales sont présentes au sein de chaque groupe scolaire, soit 22 agents Ville.

3.5 Autres lieux d’accueils et d’activités

3.5.1 La médiathèque et la ludothèque

De nombreuses animations sont proposées pour la petite enfance et le scolaire. Par exemple, au sein de la médiathèque, sont organisés des accueils thématiques, des visites découverte, des expositions, des projections.

Au sein de la ludothèque, une collection de plus de 1000 jeux et jouets sont mis à disposition. Des soirées et ateliers sont organisés par l’équipe de ludothécaires.

3.5.2 Le conservatoire

Le projet pédagogique et artistique du Conservatoire intercommunal de musique en Marne-et-Gondoire, site de Bussy-Saint-Georges, offre des dispositifs d’enseignement et de pratiques très diversifiés : plus de 50 disciplines. Au cours de l’année, de nombreux concerts sont organisés pour montrer au public les progrès des différentes classes.



3.5.3 Le sport et la vie associative

La ville compte près de 140 associations sportives et culturelles. La ville accompagne les associations dans la conduite de leurs activités que ce soit la domiciliation, le versement de subvention, la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel...

4 éducateurs sportifs municipaux interviennent des séances pour les classes du CE2 au CM2. Ils animent aussi de nombreuses actions à destination du public scolaire : cross des écoles, olympiades maternelles et élémentaires, Des stages Multisports sont proposés aux 7-14 ans à chaque période de vacances scolaires. Ils sont très demandés car très accessibles financièrement pour les familles. Les enfants peuvent s'inscrire en demi-journée, journée ou pour toute la semaine.

Le service organise aussi de nombreux événements gratuits et ouverts à tous les publics tout au long de l'année : nuit du sport, randonnées roller, color run ...



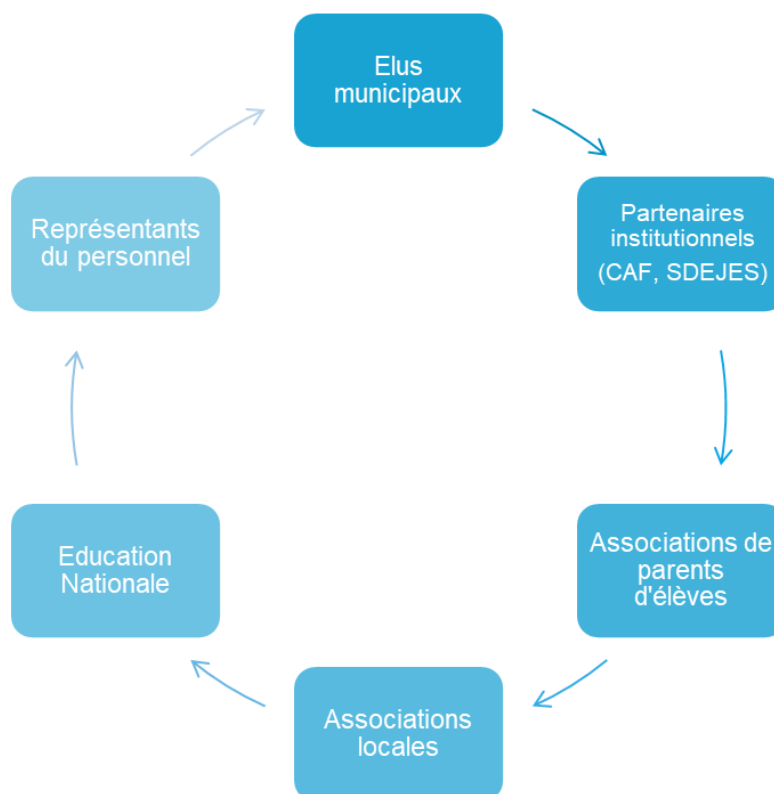
PARTIE IV
PEDT
2025-2027



4.1 Caractéristiques

Cette 3e édition du PEDT de Bussy-Saint-Georges est valable pour 3 années, de 2025 à 2027. Elle rassemble tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'Éducation.

Composition du comité de pilotage qui se réunit 1 à 2 fois par an :



4.2 Les orientations, objectifs et mise en œuvre

Les orientations sont les grands axes définis par le projet municipal. Ces orientations sont issues de la synthèse des projets de secteurs (petite enfance, enfance, jeunesse, sport...).

À partir de ces orientations, les objectifs des PEDT précédents, de la Convention Territoriale Globale et des engagements de Ville Amie des Enfants ont été formalisés et validés par le comité de pilotage.

Pour chaque objectifs, une liste d'action non exhaustives a été identifiée



4.2.1 Orientation 1 : La réussite scolaire

- Répondre aux besoins des enfants et des jeunes de Bussy-Saint-Georges afin de favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, l'initiative individuelle et collective et leur épanouissement en tant que mineur et futur adulte

Objectifs	Actions
Proposer des actions éducatives adaptées aux besoins des familles et réparties équitablement sur le territoire.	Maintien des APPS dans toutes les écoles Groupes CLAS dans toutes les écoles où les enfants en ont besoin
	Partenariat pour intervention des associations dans les établissements scolaires
	Interventions des éducateurs sportifs pour les CP et CE1
Répondre aux besoins des enfants et des jeunes pour favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, et leur épanouissement.	Résultats évaluations scolaires
	Accroître les candidatures au CME
	Intervention des élus dans les écoles et les collèges
	Rencontre avec les élus
	Visite des lieux de pouvoir
Diversifier l'offre et les espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes en favorisant la rencontre, la détente et les loisirs dans une recherche d'innovation pédagogique	Proposer des activités nouvelles
	Accueil de loisirs jeunes sur toutes les vacances
	Structure de plein air pour les collégiens
	Marathon culturel inter écoles (modèle cross des écoles)
	Création de pumptrack
	Plateau de prévention routière
	Activités jeunes pendant les vacances



4.2.2 Orientation 2 : Concertation et expression

- Faire vivre des espaces formels et informels de concertation et d'expression à tous les enfants et jeunes pour valoriser leurs paroles, leurs idées et les associer aux projets de ville

Objectifs	Actions
Proposer des actions éducatives adaptées aux besoins des familles et réparties équitablement sur le territoire.	Maintien des APPS dans toutes les écoles Groupes CLAS dans toutes les écoles où les enfants en ont besoin
	Partenariat pour intervention des associations dans les établissements scolaires
	Développer les propositions du livret des actions scolaires
	Elargir les Interventions des éducateurs sportifs
Répondre aux besoins des enfants et des jeunes pour favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, et leur épanouissement.	Résultats évaluations scolaires
	Accroître les candidatures au CME
	Intervention des élus dans les écoles et les collèges
	Développement des convention de responsabilité dans les collèges
	Rencontre avec les élus
	Visite des lieux de pouvoir
Diversifier l'offre et les espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes en favorisant la rencontre, la détente et les loisirs dans une recherche d'innovation pédagogique	Activités nouvelles
	Ouvrir un accueil de loisirs jeunes pendant toutes les vacances
	Développer les sites pour les nouvelles activités sportives ou favoriser un pratique sportive différente
	Structure de plein air pour les collégiens
	Marathon culturel inter écoles (modèle cross des écoles)
	Création pumptrack
	Plateau de prévention routière
	Activités jeunes pendant les vacances



4.2.3 Orientation 3 : Accessibilité

- Favoriser l'accès du plus grand nombre, et notamment les plus fragiles, aux structures éducatives et aux loisirs en favorisant la prise en compte de chacun dans sa diversité et ses spécificités (dimension individuelle) mais aussi le vivre ensemble (dimension collective)

Objectifs	Actions
Valoriser l'expression, la participation et l'initiative des enfants et des jeunes	Maintien du CME et en développer les actions
	Création d'associations d'enfants et de jeunes
	Valorisation du travail du CME dans les écoles
	Invitation des classes pour un spectacle créé par une autre
	Label EDD du territoire (1er et 2nd degré) avec construction de projets communs
	Actions culturelles et sportives dans les AL avec partenariats associatifs
Améliorer la communication vers les jeunes notamment par la recherche de vecteur adapté	Recrutement d'un professionnel dédié à cela
	Accueil jeunesse quotidien
	Article de valorisation des jeunes dans le Bussy Mag
Élaborer des actions de prévention dans tous les domaines pouvant fragiliser les jeunes.	Faire connaître la SIJ
	Prestation de la SIJ dans les établissements secondaires
	Développement de la SIJ pour plus d'actions
	Exposition "moi jeune citoyen"
	Conseil municipal des jeunes
	Actions de sensibilisation sur la santé avec aide réseau Parents d'élèves
	Mobilisation de toutes les écoles pour les animations alimentaires (Petit déjeuner et escape game)



4.2.4 Orientation 4 : Parentalité

➤ Accompagner les parents

Objectifs	Actions
Améliorer l'information des familles sur l'offre éducative.	Faire connaître l'espace famille
	Faire connaître l'espace famille et les l'espace App'table
	Simplifier les démarches administratives des parents notamment pour les « premières fois »
	Café des parents sur les thématiques comme le numérique ou l'aide à la parentalité
	Porte ouverte dans les accueils périscolaires
Accompagner les parents dans leur fonction parentale	Actions d'information
	Conférences de sensibilisation
	Groupes de parole pour parents addicts aux écrans
	Invitation des parents lors des déclarations de naissance ou grossesse pour des réunions d'information
	Information sur l'existence du LAEP
	Rencontres informelles parents et équipe éducative



4.2.5 Orientation 5 : Professionnalisation

- Rechercher la meilleure qualité de service en s'appuyant sur des professionnels formés et investis dans la continuité éducative avec les parents, le temps scolaire et l'ensemble des partenaires.

Objectifs	Exemple d'actions
Rechercher la meilleure qualité de service en s'appuyant sur des professionnels formés.	% de diplômés dans les AL
	Formation des personnels municipaux
	Formation des encadrants associatifs
	Approfondissement des connaissances professionnelles sur les différentes cultures
	Financement BAFA
Favoriser les transitions entre les différents temps de l'enfant	Echanges EN / Ville
	Formalisation temps de transitions EN/ville
	Passerelles dans les différents accueils de loisirs
	Journées immersion des 6e dans les CM2 et inversement
Contribuer à la valorisation des professionnels et à leur professionnalisation par l'accès à des formations.	Communiquer sur la journée des ...
	Portes ouvertes pendant les temps périscolaires
	Formation observation avec plateforme ECLAIR
	Journées d'échange entre enseignants expérimentés et plus jeunes
Développer la transversalité, l'échange et la complémentarité entre les acteurs éducatifs	COTECH PEDT
	Temps d'échanges institués entre EN / PERI (pré rentrée)
	Temps de rencontre et d'échange institués entre tous les acteurs
	Organiser porte ouvertes dans les collèges avec les acteurs municipaux
	Echange primaire / secondaire pour garantir continuité
	Optimisation liaison collège lycée



4.3 Evaluation et pilotage

4.3.1 Le Comité Technique

Le comité technique réunit l'ensemble des agents municipaux concernés par le PEDT afin d'échanger sur les aspects techniques du projet et préparer les éléments pour le Comité de pilotage.

Il est composé de :

- Le DGA des services à la population
- Les coordinateurs/responsables des pôles/services à la population (petite enfance, jeunesse, périscolaire, scolaire, culture, sports, associations, événementiel...)
- Un représentant de l'IFAC
- Un représentant d'Elior

Il a pour vocation à se réunir sur des sujets thématiques. C'est un groupe de travail plus restreint que le COPIL qui fait appel aux compétences des techniciens des partenaires institutionnels précités. Ce groupe de travail se réunit en amont des comités de pilotage pour préparer et proposer des dossiers qui seront soumis à la validation du COPIL.

Il permet de :

- Préciser les actions mises en place ou à mettre en œuvre au cours de l'année,
- Evoquer les difficultés rencontrées : techniques, budgétaires, délais
- Envisager les solutions d'usage qui seraient plus pertinentes à mettre en œuvre que celles prévues dans la programmation initiale
- Actualiser la programmation initiale

4.3.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit les représentants de la communauté éducative et les divers partenaires concernés par le PEDT

- **Les services municipaux ou délégués**

- Le Maire
- L'Adjoint au Maire chargé du Scolaire et du Périscolaire
- L'Adjoint au Maire en Charge de la Petite Enfance
- Le Conseiller Municipal chargé de la Jeunesse
- Le Conseiller Municipal chargé du Conseil Municipal des Enfants
- Le DGA des services à la population
- Le Responsable du pôle Education
- Le responsable du pôle Petite enfance



- Le responsable du pôle Sports et vie associative
- La coordinatrice Jeunesse
- La coordinatrice culture
- **Les partenaires institutionnels**
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale.
 - Le Directeur de la Caisse d'allocations Familiales de la Seine et Marne.
- **Les associations de parents d'élèves :**
 - Un représentant des parents d'élèves indépendants,
 - Un représentant FCPE,
 - Un représentant AAPE.
- **Les associations locales :**
 - Un représentant des associations culturelles locales,
 - Un représentant des associations sportives.
- **L'Éducation Nationale :**
 - L'Inspecteur de Circonscription de l'Éducation Nationale
 - Un directeur représentant les écoles élémentaires,
 - Un directeur, représentant les écoles maternelles.
 - Un représentant du Secondaire
- **Les partenaires / prestataires :**
 - IFAC
 - ELIOR
 - Médiathèque

Le comité de pilotage (ou COPIL) est un acteur clé dans la conduite du projet. Il s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués.

Un comité de pilotage, généralement nommé avec l'acronyme COPIL, est un groupe composé de personnes décisionnaires haut placées dans l'entreprise éventuellement complété d'experts et responsables métier. Sa mission est de superviser, prendre les décisions importantes et soutenir le projet au niveau de la direction afin qu'il atteigne les objectifs fixés.

Il se réunit une à deux fois par an.

Il permet de :

- Acter les ajustements budgétaires et de programmation,
- Valider les points de situation et l'évaluation
- Réorienter si nécessaire le projet

4.3.3 Modalités d'évaluation

Le comité de pilotage émettra des conclusions sur la pertinence des actions choisies, la bonne transmission des informations aux familles, l'impact des montants de participations familiales, les répercussions sur les



fréquentations des autres activités proposées sur le territoire qu'elles soient périscolaires (fréquentation) ou extra scolaires (adhésion aux associations sportives et culturelles).

Objectifs	Indicateurs	Critères
La réussite scolaire		
Proposer des actions éducatives adaptées aux besoins des familles et réparties équitablement sur le territoire.		
Répondre aux besoins des enfants et des jeunes pour favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, et leur épanouissement.		
Diversifier l'offre et les espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes en favorisant la rencontre, la détente et les loisirs dans une recherche d'innovation pédagogique		

Concertation et expression		
Proposer des actions éducatives adaptées aux besoins des familles et réparties équitablement sur le territoire.		
Répondre aux besoins des enfants et des jeunes pour favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, et leur épanouissement.		
Diversifier l'offre et les espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes en favorisant la rencontre, la détente et les loisirs dans une recherche d'innovation pédagogique		

Accessibilité		
Valoriser l'expression, la participation et l'initiative des enfants et des jeunes		
Améliorer la communication vers les jeunes notamment par la recherche de vecteur adapté		



Élaborer des actions de prévention dans tous les domaines pouvant fragiliser les jeunes.		
--	--	--

Objectifs Parentalité		
Améliorer l'information des familles sur l'offre éducative.		
Accompagner les parents dans leur fonction parentale		



Annexe 1 – Les contacts

Contacts :

Elue référente, Maire-adjointe en charge de l'Education :

Mme COLIN Bernadette - bernadette.colin@bussy-saint-georges.fr

Adresse et téléphone :

Mairie de Bussy-Saint-Georges

Place de la Mairie

77600 Bussy-Saint-Georges

01 87 77 77 77

Coordination :

Mail service scolaire (service porteur du projet) :

Scolaire@bussy-saint-georges.fr

Téléphone service scolaire :

01 87 77 78 50

